



*Un expert vous accompagne
pour réaliser les formalités juridiques de modification
de votre siège social*

Je déménage
mon entreprise,
quelles conséquences
juridiques ?

Je m'interroge sur
la modification de
mes statuts, suite à
mon changement de
siège ?

Je souhaite créer
un autre site, dois-je
changer mon siège
social ?

Puis-je avoir
plusieurs
établissements ?

MÉMO

- Des formalités en toute sérénité
- L'information des tiers en une seule procédure
- Conformité de votre lieu d'exercice avec votre situation juridique

TRANSFÉRER

à partir de
700 €
HT

hors frais légaux



De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la **rédaction des documents juridiques et de la réalisation des formalités juridiques** auprès des différents organismes compétents afin d'effectuer le transfert de mon siège social et/ou la création d'un nouvel établissement.



Comment ça marche ?

1

Rencontrer

Vous rencontrez votre conseiller ou expert et lui faites part de votre projet. Il vous synthétise la procédure à réaliser, évoque ses conséquences et vous conseille sur sa mise en place. Enfin, il vous indique les éventuels documents à collecter.

3

Déposer

Lors d'un rendez-vous avec votre conseiller, vous signez les documents puis il se charge de tout envoyer aux organismes concernés (Greffes, Trésor Public, CFE, ...). La réception de votre K-bis marque la fin de la procédure.

2

Établir

Après réception des pièces, le service juridique se charge de réaliser les PV d'Assemblée Générale et de mettre à jour les statuts de votre société.



Pour aller plus loin..

- Accompagnement juridique annuel
- Modifier son capital social
- Pack SCI



10 place Alfonse Jourdain
31000 TOULOUSE



05 61 07 01 76



contact@groupe-dedia.com



www.groupe-dedia.com

